

Bonjour chers parents,

Veillez lire l'info-parents de cette semaine.

1. **Calendrier scolaire**

Je vous envoie le calendrier scolaire pour l'année 2022-2023. Voici le lien :
https://www.cssd.gouv.qc.ca/application/files/7016/4262/1967/CALENDRIER_SCOLAIRE_2022-2023_PRIMAIRE_OFFICIEL_JOURS_1_A_5_DG_064-1121.pdf

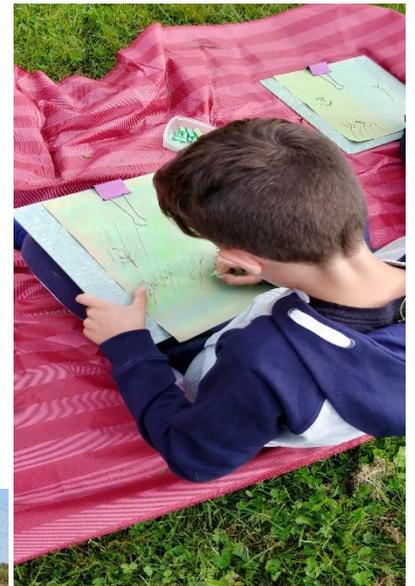
2. **Tests rapides (Covid)**

Ce jeudi nous avons distribué deux tests rapides par enfant. Regardez dans le sac de votre enfant si ce dernier vous ne l'a pas remis.

3. **Cours d'arts plastiques en plein air avec Mme Parent**

Profitons de la belle température!

Cette semaine nous sommes allés réaliser des croquis d'après nature à l'extérieur. On s'est assis tout près de la piste cyclable pour observer les plantes et les fleurs sauvages. Les croquis ont été réalisés avec des pastels secs et nous en avons profité pour nous rafraîchir la mémoire et revoir notre vocabulaire en arts plastiques: la superposition, l'énumération, les lignes étroites et larges, etc. Voici quelques photos :



4. Service de garde (important)

Chers parents utilisateurs du service de garde, nos règles de fonctionnement ont été approuvées au conseil d'établissement, le mercredi 7 septembre dernier.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ceux-ci qui se retrouvent sur le site internet de l'école. Voici le lien vers le site Internet de l'école :
https://vallon.cssd.gouv.qc.ca/application/files/8716/6274/5132/Regles_de_fonctionnement_2022-2023- Nouveaux_tarifsl.pdf.

Certains changements ont eu lieu au niveau de la grille de tarification et des heures d'ouverture.

Voici quelques explications afin de vous éclairer davantage.

De nouveaux tarifs émis par le ministère ont été adoptés par le conseil d'administration du centre de service scolaire des draveurs le 29 août 2022.

Voici le lien de la politique du centre de service :
https://www.cssd.gouv.qc.ca/application/files/2016/6195/0406/56-05-01_Contributions_financieres_exigees_des_parents.pdf

Donc, notre grille de tarification respecte la nouvelle politique émise par ce conseil.

Afin de viser un équilibre budgétaire entre les différents services de garde, le ministère a statué le service à 3,00\$ de l'heure.

JOURNÉE RÉGULIÈRE AU CALENDRIER SCOLAIRE

Chaque journée de garde comporte trois périodes, soit celle, avant les cours, celle du midi et celle après les cours. Le nombre d'heures utilisées pour le calcul du coût par période correspond aux nombres d'heures auxquelles le service est offert aux élèves et non celle de fréquentation de ce dernier.

Lors des journées régulières au calendrier scolaire, notre service de garde est ouvert de **6h45 à 17h30**.

Le tarif se divise ainsi :

Période de l'avant-midi (avant les cours) : 6h45 à 8h30 (1h45) = **5.25\$**

Période du midi : 11h25 à 12h45 (1h20) = **4,00\$**

Période de l'après-midi (après les cours) : 15h40 à 17h30 (1h50) = **5,50 \$**

La contribution maximale exigée aux parents est de **8.95\$ par jour**.

Exemple :

- Un élève qui fréquente l'avant-midi, le midi et l'après-midi sera facturé 8.95 par jour.
- Un élève qui fréquente seulement le midi sera facturé 4.00\$ par jour.

- Un élève qui vient seulement l'avant-midi sera facturé 5,25\$ par jour.
- Un élève qui vient seulement le midi et l'après-midi sera facturé 8.95\$ par jour.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE RÉGULIÈRE AU CALENDRIER SCOLAIRE

La politique comporte également un nouveau tarif pour les journées pédagogiques et celui-ci s'explique comme suit.

Le tarif est de **15.30\$** par journée pédagogique.

Les services de garde qui sont ouverts plus de 10 heures par jours peuvent facturer 3.00\$ de l'heure supplémentaire.

Le conseil d'établissement a voté en faveur de réduire les heures d'ouverture lors de journée pédagogique afin de minimiser les frais aux parents.

Lors des journées pédagogiques régulières au calendrier scolaire, notre service de garde sera ouvert de **7h00 à 17h15**

Le tarif se divisera ainsi :

Frais pour la journée pédagogique : **15.30\$**

Frais pour ouverture excédent 10 heures : 7h00 à 17h15 (10h15) : **+ 0.75\$**

Total : **16.05\$ par journée pédagogique ***

***Plus frais d'activité, s'il y a lieu.**

Pour un enfant inscrit, mais absent, le tarif se divise ainsi :

Frais pour la journée pédagogique : **15.30\$**

Frais pour ouverture excédent 10 heures : 7h00 à 17h15 (10h15) : **+ 0.75\$**

Équivalent de la subvention du MEQ : **+ 9.23\$**

Total : **25.28\$ par journée pédagogique inscrit, mais absent***

***Plus frais d'activité, s'il y a lieu.**

Le nombre d'heures utilisées pour le calcul du coût correspond aux nombres d'heures auxquelles le service est offert aux élèves et non celle de fréquentation de ce dernier.

5. Fondation de l'école du Vallon

La fondation tiendra une rencontre à l'école le 15 septembre à 19h au salon du personnel de l'école du Vallon. Vous entrez par la porte principale. Tous les parents qui veulent devenir bénévoles sont bienvenus.

6. Marchethon

Nous vous invitons à y participer en grand nombre le 22 octobre

2022. Vous retrouverez l'affiche avec les détails en pièce jointe.

7. Dates importantes

- **Rencontre des parents bénévoles de la fondation de l'école** : le jeudi 15 septembre (19h au salon du personnel)
- **Journée pédagogique locale** : le vendredi 23 septembre 2022
- **Photos des élèves** : 7 octobre 2022
- **Marchethon** : 22 octobre 2022

Bonne fin de semaine!

André Raymond

Directeur

Isabelle Léger

Directrice adjointe